

Fontainebleau



ARRETE MUNICIPAL
N°25.TH.989

Objet : Horaires et jours d'ouverture de la billetterie du Théâtre Municipal

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de modifier les horaires et jours d'ouverture de la billetterie du Théâtre Municipal, afin de les adapter aux besoins du public,

ARRETE

Article 1 : Les horaires et jours d'ouverture de la billetterie du Théâtre Municipal sont les suivants :

Lundi	Fermé
Mardi	10h00-13h30 et 15h 18h00
Mercredi	14h00-18h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	10h00-13h30 et 15h 18h00
Samedi	14h00-18h00
Dimanche	Fermé

Article 2 : Le Théâtre est fermé pendant les grandes vacances scolaires. En fonction de la programmation théâtrale, la structure municipale peut être fermée sur certaines périodes des petites vacances scolaires. Celles-ci seront précisées 1 mois avant la période de fermeture et affichées sur site et sur les différents sites d'information en ligne.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le lieu réservé à cet effet et sera également publié sur le site internet de la ville.

Article 4 : Le présent arrêté sera annexé au règlement intérieur du Théâtre Municipal pour l'accueil des publics.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 19 septembre 2025.

Julien GONDARD



Signé

Julien
GONDARD

Maire de Fontainebleau

Signature numérique
de Julien GONDARD

Date : 2025.09.19
15:40:25 +02'00'

Publié le 19 septembre 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 19 septembre 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____